J’ai un problème avec mon contrat accessoire. A qui m’adresser??

Notre réponse

Si vous rencontrez un problème avec votre contrat accessoire, **adressez-vous d’abord au fournisseur**. Essayez de résoudre avec lui votre conflit. De préférence, contactez votre fournisseur par écrit (par e-mail ou lettre recommandée). Conservez précieusement une trace de vos différents échanges avec le fournisseur.

Si malgré vos démarches, vous n’arrivez toujours pas à résoudre votre problème avec le fournisseur, vous pouvez déposer plainte?:

- Soit devant le **médiateur fédéral de l’énergie** si vous avez un contrat d’énergie avec ce fournisseur pour le gaz et/ou l'électricité,

- Soit devant le **médiateur pour le consommateur** si vous n’avez pas de contrat d’énergie chez ce fournisseur.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 17/12/19